

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009
Réception par le Prefet : 28/09/2009
Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-3-7

Séance du vendredi 25 septembre 2009

ROUTES DÉPARTEMENTALES PROGRAMME N° A132 AFFECTATION ET DÉSAFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésimes au programme n° A132 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A132	2003	46 684 €	-33 017 €	13 667 €
A132	2005	570 962 €	-36 384 €	534 578 €
A132	2006	719 600 €	-62 791 €	656 809 €
A132	2007	2 223 017 €	- 9 642 €	2 213 376 €
A132	2008	2 051 586 €	- 19 350 €	2 032 236 €
A132	2009	2 587 282 €	3 710 573 €	6 297 856 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER